



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Aspen 2

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 19.08.2016

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen 2
Synonymes Aspen 2t, Aspen 2 Full Range Technology

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation Carburant pour les Benzin-moteurs.

Usages identifiés comme pertinents SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
PC13 Carburants
PROC16 En utilisant des substances comme sources de carburant, exposition limitée au produit imbrûlé probable dans un cadre industriel ou non industriel ;

Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom de société Aspen France SAS
Adresse administrative 240 Avenue Jacques Vogt
Code postal 95340
Ville Persan
Pays France
Tél. 01 39 37 40 48
Fax 01 30 28 12 30
E-mail aspen@aspen-sas.fr
Site Internet <http://www.aspen-sas.fr/>

Producteur

Nom de société Lantmännen Aspen AB
Adresse postale Iberovägen 2
Code postal SE-438 54
Ville Hindås
Pays Sweden
Tél. +46 (0)301-23 00 00
E-mail info@aspen.se
Site Internet <http://www.aspen.se/France>
Nom de l'interlocuteur Pontus Kristensson, +46 (0)708-23 50 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------|--|
| CLP Classification | Flam. Liq. 1 Asp. tox 1 Skin Irrit. 2 STOT SE3 Aquatic Chronic 4 H224 H304 H315 H336 H413 |
|--------------------|--|

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



| | |
|---|--|
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
| Conseils de prudence | P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P501 Eliminer le récipient conformément à la réglementation locale. |
| Fermetures de sécurité pour les enfants | Oui |
| Avertissements tactiles | Oui |

2.3. Autres dangers

| | |
|---------------------|--|
| Impact sur la santé | À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. |
|---------------------|--|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| Nom du composant | Identification | Classification | Concentration |
|--|--|---|---------------|
| Naphta d'alkylation à large intervalle d'ébullition (pétrole), contenant du butane | N° CAS: 68527-27-5 N° CE: 271-267-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119471477-29-XXXX | Flam. Liq. 1; H224; Asp. tox 1; H304; Skin Irrit. 2; H315; STOT SE3; H336; Aquatic Chronic 2; H411; | 85 - 95 % |
| | | Notes de classification CLP: Note P | |
| Naphta (pétrole), isomérisation | N° CAS: 64741-70-4 | Flam. Liq. 1; H224 | 5 - 15 % |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | N° CE: 265-073-5 N° index: 649-277-00-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119480399-24-XXXX | Asp. tox 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Notes de classification CLP:Note P | |
|--|--|---|--|

Synthétique deuxcourse engine
huile

= 2 %

Remarque, composant

Taux de benzène inférieur à 0,1%.
Les tests effectués sur le mélange ne justifient pas une classification H411 même si certains de ces composants ont cette classification.
L'huile 2 temps que nous utilisons n'est pas classifié comme produit dangereux pour la santé et l'environnement.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|--|
| Généralités | Lors d'incendie/explosion : quitter immédiatement la zone dangereuse et tenir à distance toutes les personnes non autorisées. Evacuer immédiatement de la zone dangereuse les personnes blessées. Ne pas oublier que les personnes apparemment non blessées pourraient avoir subi un choc. |
| Inhalation | Repos et air frais. |
| Contact avec la peau | Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir si le produit chimique ingéré était dissout dans un produit à base de pétrole. Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique. Consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical Traiter de manière symptomatique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Suivi médical des effets différés | Aucunes recommandations. |
| Détails spécifiques sur les antidotes | Non applicable. |

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------|---|
| Moyen d'extinction approprié | En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu. |
|------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion Liquide et vapeurs très inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---------------------------------------|--|
| Procédures de lutte contre l'incendie | Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion. |
|---------------------------------------|--|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Bien ventiler. En cas de ventilation insuffisante, porter un

appareil respiratoire approprié. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Couvrir de mousse les déversements importants.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires

Non entré.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposer au-dessous de 50°C. Entreposage des liquides inflammables.

Risques et propriétés particuliers

En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.

Autres informations

Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.

Conditions à éviter

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Conditions de conservation sécurisée

Indications sur l'assemblage de l'entreposage

Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables. Classe d'inflammabilité : 1
Canada: Classe IB liquide.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres indications sur les valeurs seuils

OEL Suède. Essence alkylate.

DNEL / PNEC

Méthode de contrôle

Concentration

DNEL

Groupe: Travailleur
Voie d'exposition: Inhalation
Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)
Composant critique: 68527-27-5
Types d'effets: Effet local
Valeur: 840 mg/m³/8h

DNEL

Groupe: Travailleur
Voie d'exposition: Inhalation
Fréquence d'exposition: Court-terme (aigu)
Composant critique: 68527-27-5
Types d'effets: Effet systémique

| | |
|-------------------------|--|
| | Valeur: 1300 mg/m ³ /15 min |
| Directives d'exposition | Pays d'origine: Suède Type de valeurs limite: OEL, 8h, 900 mg/m ³ Source: AFS 2015:7 |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| Procédures de surveillance recommandées | Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : VOC. |
|---|---|

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

| | |
|---|---|
| Mesures techniques visant à éviter l'exposition | Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. |
|---|---|

Protection respiratoire

| | |
|--|---|
| Protection respiratoire | Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air. |
| Types d'équipement recommandés | Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques. |
| Renvoi aux normes appropriées | A. |
| Mesures supplémentaires de protection respiratoire | Manipuler dans une zone bien ventilée. |

Protection des mains

| | |
|---------------------------|--|
| Protection des mains | Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. |
| Types de gants appropriés | Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC. |

Protection des yeux / du visage

| | |
|---------------------|---|
| Protection des yeux | Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. |
|---------------------|---|

Hygiène / Environnement

| | |
|-------------------------------|--|
| Mesures d'hygiène spécifiques | Enlever promptement tout vêtement perméable mouillé. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! |
|-------------------------------|--|

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | Liquide clair. |
| Couleur | Brun roux. |
| Odeur | Kérosène. |
| Commentaires, pH (en tant que tel) | Non applicable. |
| Commentaires, pH (solution aqueuse) | Non applicable. |
| Commentaires, Point / intervalle de fusion | Non applicable. |
| Point d'ébullition | Valeur: 35-205 °C Méthode de contrôle: EN ISO 3405 Référence d'essai: Intervalle d'ébullition |
| Commentaires, Point d'ébullition | Le point d'ébullition est 75 °C selon la définition NFPA® 30. |
| Point d'éclair | Valeur: < 0 °C |
| Taux d'évaporation | Valeur: > 1000 Méthode de contrôle: BuAc=100 |
| Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure | 1 vol-% |

| | |
|--|---|
| Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure | 8 vol-% |
| Pression de vapeur | Valeur: 55-65 kPa Méthode de contrôle: EN 13016-1 Température d'essai: = 38 °C |
| Densité de vapeur | Valeur: > 1 Référence du gaz: Air |
| Densité | Valeur: 690-720 kg/m ³ Méthode de contrôle: EN ISO 12185 |
| Description de la solubilité | Très soluble dans : Hydrocarbures. |
| Solubilité dans l'eau | 1-6 mg / l, à une concentration de 1-10%. |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Valeur: 4,3-4,8 |
| Commentaires, Coefficient de partage : n-octanol / eau | Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange. |
| Combustion spontanée | Valeur: > 250 °C |
| Viscosité | Valeur: < 1 mm ² /s Température d'essai: = 40 °C |

9.2. Autres informations

Risques physiques

| | |
|-----------------------|---|
| Liquides inflammables | Oui. |
| Conductivité | Valeur: < 0,1 uS/cm Méthode de contrôle: EN 15938 Température d'essai: = 20 °C |
| Groupe de gaz | IIA. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|------------|--|
| Réactivité | Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit. |
|------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|-----------|--|
| Stabilité | Stable à température normale et l'emploi recommandé. |
|-----------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Non entré. |
|--------------------------------------|------------|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|---------------------|--|
| Conditions à éviter | Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. |
|---------------------|--|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|-------------------|-----------------|
| Matières à éviter | Oxydants forts. |
|-------------------|-----------------|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|-------------------------------------|---|
| Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |
|-------------------------------------|---|

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques :

| | |
|-------------|--|
| DL50 oral | Valeur: > 5000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Référence d'essai: OECD TG 401 Commentaires: CAS 68527-27-5. |
| DL50 cutané | Valeur: > 2000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rabbit Référence d'essai: OECD TG 402 Commentaires: CAS 68527-27-5. |

| | |
|-------------|---|
| DL50 cutané | Valeur: > 5610 mg/m ³ air Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Référence d'essai: OECD 403 Commentaires: CAS 68527-27-5. |
|-------------|---|

Données toxicologiques des composants

Autres informations concernant les risques de santé

| | |
|-------------|---|
| Généralités | Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau. Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête. |
|-------------|---|

Effets aigus potentiels

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. |
| Contact avec la peau | Le produit a un effet dégraissant de la peau. |
| Contact avec les yeux | Non irritant. |
| Ingestion | Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| Irritations | Provoque une irritation cutanée. |

Les effets retardés / exposition répétée

| | |
|-----------------|---------|
| Sensibilisation | Aucune. |
|-----------------|---------|

Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

| | |
|-------------------------------|---|
| Cancérogénicité | Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu. |
| Mutagénicité | Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu. |
| Propriétés tératogènes | Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu. |

Symptômes d'exposition

| | |
|----------------------------|--|
| Symptômes de surexposition | Intoxication mineure (y compris fatigue, lassitude, irritabilité, maux de tête, nausée). |
|----------------------------|--|

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|--|
| Toxicité aquatique aiguë, poissons | Valeur: > 100 mg/l Méthode de contrôle: OECD TG no. 203 (2004) Poissons, espèces: Danio rerio Durée: 96h Référence d'essai: Test report 046/13. |
| Aquatique aiguë, poisson, Commentaires | LL50. Les données pour le mélange. |
| Toxicité aquatique aiguë, algues | Valeur: > 100 mg/l Méthode de contrôle: OECD TG no. 202 Algues, espèces: Raphidocetes subcapitata Durée: 72h Référence d'essai: Test report 182/06. |
| Aquatique aiguë, algues. commentaires | EL50. Les données pour le mélange. |
| Toxicité aquatique aiguë, daphnies | Valeur: > 1000 mg/l Méthode de contrôle: OECD Tg no. 201 Daphnies, espèces: Daphnia Magna Durée: 48h Référence d'essai: Test report 31/04. |
| Aquatique aiguë, Daphnie, Commentaires | EL50. Les données pour le mélange. |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|------------------------------|---|
| Comment COD | Inconnu. |
| Comment, BOD | Inconnu. |
| Persistence et dégradabilité | Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène). |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|-----------------------------------|---|
| Potentiel de bioaccumulation | La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau. |
| Facteur de bioconcentration (BCF) | Valeur: 4,3-4,8 Méthode de contrôle: Log Pow |
| Comment, BCF | Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange. |

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|----------|---|
| Mobilité | Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. |
|----------|---|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|--|--|
| Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique) | Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE. |
|--|--|

12.6. Autres effets néfastes

| | |
|------------------------------------|--|
| Autres effets néfastes / remarques | CLASSE DE DANGER POUR L'EAU : 2 (WGK). |
|------------------------------------|--|

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Préciser les méthodes d'élimination appropriées | S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ventiler dans l'atmosphère. |
| Produit classé déchet dangereux | Oui |
| Emballage classé déchet dangereux | Non |
| Code de déchets CED | CED: 130702 essence CED: 150102 emballages en matières plastiques CED: 150104 emballages métalliques |

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

| | |
|-----------------|------|
| ADR / RID / ADN | 1203 |
| RID | 1203 |
| IMDG | 1203 |
| ICAO/IATA | 1203 |

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|-----------|---------|
| ADR | ESSENCE |
| RID | ESSENCE |
| IMDG | PETROL |
| ICAO/IATA | PETROL |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------|---|
| ADR / RID / ADN | 3 |
| RID | 3 |
| IMDG | 3 |
| ICAO/IATA | 3 |

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|-----|----|
| ADR | II |
| RID | II |

| | |
|-----------|----|
| IMDG | II |
| ICAO/IATA | II |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------|-----|
| IMDG Polluant marin | Non |
|---------------------|-----|

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|---------------------------------|-------------|
| RID Autres informations utiles | (D/E) |
| IMDG Other relevant information | -18 C, c.c. |
| EmS | F-E, S-E |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

| | |
|--------------------------------|-------|
| ADR Autres informations utiles | (D/E) |
| Risque n° | 33 |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|---|
| Références (législation/réglementation) | Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. |
|--|---|

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

| | |
|--|-----|
| Une enquête sur la sécurité chimique a été menée | Non |
|--|-----|

SECTION 16: Autres informations

| | |
|----------------------|---|
| Notes du fournisseur | Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur. |
|----------------------|---|

| | |
|--------------------|---|
| CLP Classification | ; H224; ; H304; ; H315; ; H336; ; H413; |
|--------------------|---|

| | |
|--|---|
| Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3). | H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|--|---|

| | |
|---------------------------------|--|
| Sources des principales données | Test report 31/04. Aspen 4T, Daphnia magna immobilisation test. Toxicon AB |
|---------------------------------|--|

| | |
|---|--|
| utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité | (2004). Test report 182/06. Toxicity testing of Aspen 4T, Algae growth inhibition test. Toxicon AB (2007). Test report 07-25. Evaluation of the aerobic biodegradability of organic compounds 182/06 (Aspen 4T). AnoxKaldnes AB (2007). Examination essay. Diffusion of alkylate petrol during discharge in the environment. Gunilla Henriksson, Annalena Tämt (2004). Test report 046/13. Aspen 4. Fish, acute toxicity test. Toxicon AB (2013). Kemiska Ämnen. Prevent AB (2013). |
| Informations ajoutées, supprimées ou modifiées | Modification des sections : 2, 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16. Remplace 27.06.2014. |
| Version | 2 |
| URL de la fiche technique | http://www.aspen.se |
| Responsable de fiche de données de sécurité | Lantmännen Aspen AB |
| Préparée par | Lantmännen Aspen AB |